



Vente d'une nu-propriété

Par **Horatio**, le **21/06/2015** à **16:58**

Bonjour, suite au décès de mon père, je me suis retrouvé nu-proprétaire avec ma mère d'un appartement (elle en est l'usufruitière). J'ai une nu-propriété de 42.5%, ma mère dispose du reste. Quelles sont les options à ma disposition pour récupérer les quelque 100.000 € que représente cette nu-propriété. Je n'ai plus aucun contact avec ma mère et j'ai besoin de cet argent pour lancer mon entreprise et changer de logement. Merci de vos pistes & conseils.

Par **aguesseau**, le **21/06/2015** à **19:00**

bjr, vous pouvez vendre cette nue-propriété mais je crains que cela n'intéresse personne sauf votre mère.